



DECOLLAJE
DEFENSE COLLECTIVE DES AMIS DES JARDINS D'ENFANTS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2019

POUR LA SAUVEGARDE DES JARDINS D'ENFANTS

DECOLLAJE : Défense Collective des Amis des Jardins d'Enfants
Par les parents des jardins d'enfants de Paris

Le projet de loi « pour une école de la confiance » actuellement débattu par les parlementaires **doit conduire à la disparition des jardins d'enfants pédagogiques d'ici deux ans**. Ces structures ont su, depuis 100 ans, développer une approche éducative adaptée à tous, basée sur le plaisir d'apprendre et l'autonomie des enfants.

Si l'article 4 *bis* du projet de loi « pour une école de la confiance » est adopté, ce sont **315 jardins d'enfants, fréquentés par plus de 10 000 enfants âgés de 2 à 6 ans**, qui devront fermer.

Nous, parents des 22 jardins d'enfants de Paris, soutenons le maintien de ce mode d'accueil, complémentaire à l'école maternelle, dont les impacts positifs sont reconnus.

Pour un apprentissage en confiance

Installés au sein des ensembles de logements sociaux des quartiers populaires de Paris (arrondissements « périphériques ») mais **ouverts à tous**, les jardins d'enfants parisiens font **vivre une réelle mixité sociale, sans stigmatisation**.

Les Éducateurs.trices de Jeunes Enfants diplômés d'État interviennent au quotidien, à partir de méthodes dites « actives », approche pédagogique pensée à partir des besoins de l'enfant :

- Respect du rythme de l'enfant et individualisation de l'accueil, tenant compte de sa maturité, grâce à des aménagements matériels et psychologiques
- Effectif d'enfants réduit et encadrement renforcé
- Maintien d'une continuité éducative afin de permettre une sécurité affective

- Soutien à la parentalité dans un esprit de co-éducation avec toutes les familles, au quotidien ou au travers d'actions spécifiques
- Proposition d'éducation par le jeu, la manipulation, les arts créatifs, le langage, l'écoute, le graphisme, les sons...
- Inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques (retard, précocité, arrivant de l'étranger...)

Ces notions essentielles permettent aux enfants d'entrer sereinement dans la phase d'apprentissage scolaire de l'école primaire.

Les jardins d'enfants sont ainsi un outil à disposition des mairies pour soutenir des politiques éducatives auprès de populations plus fragiles. Ils constituent un levier d'action local complémentaire par rapport au travail de l'éducation nationale.

Contrairement à ce qu'avance l'amendement N° AC526, les jardins d'enfants ne sont pas « un mode d'accueil journalier se situant, dans son fonctionnement, à mi-chemin entre la crèche collective et l'école maternelle », mais une véritable structure éducative alternative à la maternelle, **appliquant le programme de la maternelle** et pratiquant une **pédagogie moderne et respectueuse de l'enfant**.

Un modèle qui marche !

Les jardins d'enfants municipaux de la ville de Paris sont plébiscités par les parents, qui constatent que leurs enfants ont le goût de l'apprentissage et de la découverte, dans le respect des différences.

L'article 4 bis du projet de loi balaie ainsi un siècle de savoir-faire pédagogiques qui ont permis la modernisation des approches de la petite enfance. Les jardins d'enfants pédagogiques de Paris ont notamment été des **militants précoces de la reconnaissance de l'enfant comme une personne**, vision qui fait aujourd'hui consensus.

Cette volonté de suppression des jardins d'enfants intervient paradoxalement au moment même de la parution des premiers résultats de l'étude « Pratiques pédagogiques, choix préscolaires des parents et mixité sociale dans les jardins d'enfants Paris Habitat » réalisée par l'Observatoire Sociologique du Changement, centre de recherche de Sciences-Po et du CNRS. Commanditée par la Ville de Paris, cette étude met en avant les « **effets positifs à moyen et long terme pour les enfants passés par les jardins** [...] quant aux dispositions d'empathie, d'aisance dans le groupe, de curiosité, d'ouverture à la différence, d'autonomie et de capacité à dialoguer ».

Préparons les citoyens de demain

Cette mobilisation que nous engageons pour l'amendement de l'article 4 bis du projet de loi « pour une école de la confiance » vise à garantir, **aux côtés de l'école maternelle et en dialogue avec l'Éducation nationale**, le maintien des jardins d'enfants, **pour la diversité des lieux d'éducation et pour le développement d'un modèle riche** qui a fait ses preuves.

Ne détruisons pas ce qui fonctionne mais maintenons, en leur accordant un statut reconnu, les jardins d'enfants qui mettent parfaitement en œuvre les objectifs éducatifs, politiques et humains recherchés dans une société démocratique : efficacité des apprentissages préscolaires (cognitifs, corporels et sociaux), plaisir d'apprendre et autonomie, respect du rythme des enfants, épanouissement de ces derniers, égalité des chances, mixité sociale, et inclusion.

N'opposons pas les jardins d'enfants et les écoles maternelles : associons-les, dans l'intérêt de nos enfants, dans l'intérêt de tous.

Elus, parlementaires et citoyens soutenez-nous !

Nous sommes à votre disposition pour tout échange sur le fonctionnement des Jardins d'enfants et nos revendications.

Contacts : decollaje@gmail.com

Vanina 06.66.78.41.50

Solène 06.11.08.60.39

Florian 06.67.37.44.13